

**RESEAU ENFANCE COSSONAY ET REGION  
(AJERCO)**

**Postulat de la commission de gestion au Conseil intercommunal**

---

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

La commission composée de :

- Valérie Faine, Ferreyres
- Joachim Creteigny, Cossonay
- Ruth Muller, Pampigny
- Lionel Vidoudez, Senarclens

Propose le postulat suivant :

Elle suggère au Codir de l'Ajercos d'évaluer conjointement avec l'Ajoval et l'Aras, une juste répartition de la masse salariale du personnel administratif ; ceci en fonction du travail réalisé pour chacune des associations, en prenant en considération le salaire de chaque poste. Cela permettra de faire respecter un paiement en fonction des EPT utilisés pour le travail effectué pour chaque association dès les comptes 2025.

Le résultat de cette étude permettra d'attribuer les bonnes charges à la bonne association.

La COGEFIN suggère également que la réattribution des différences observées en 2024 soit répercutée dans les comptes 2025 de manière claire.

La COGEFIN demande que les résultats soient présentés lors de la séance du conseil intercommunal en automne 2025.

Senarclens, le 15 mai 2025

Lionel Vidoudez, Senarclens, rapporteur



Valérie Faine

Joachim Creteigny



Ruth Muller

